

MAIRIE

SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MARS 2026 A 18 H 30

TABLEAU DES DELIBERATIONS

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION								
DEL 08-2026	Affectation du résultat 2025 – Reprise anticipée des résultats	DECIDE de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026 PRECISE que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU								
DEL 09-2026	Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026	FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 comme indiqués dans le tableau ci-dessous : <table><tr><th>TAXES</th><th>TAUX</th></tr><tr><td>Taxe foncière bâtie (TFB)</td><td>28.69</td></tr><tr><td>Taxe foncière non bâtie (TFNB)</td><td>39.47</td></tr><tr><td>Taxe d'habitation (TH)</td><td>18.49</td></tr></table>	TAXES	TAUX	Taxe foncière bâtie (TFB)	28.69	Taxe foncière non bâtie (TFNB)	39.47	Taxe d'habitation (TH)	18.49
TAXES	TAUX									
Taxe foncière bâtie (TFB)	28.69									
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	39.47									
Taxe d'habitation (TH)	18.49									
DEL 10-2026	Approbation du budget primitif 2026	ADOpte le budget primitif 2026 du budget principal et vote les crédits qui y sont inscrits : - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; - le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés. AUTORISE l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre (à l'intérieur de la même section et à l'exclusion des dépenses de personnel) dans la limite du plafond de 7.5 % des dépenses réelles de la section.								



Le Maire,
Josiane CANARD